



Département du Gard
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-15

Séance du 10 mars 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
Absents	5

L' an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack , Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine.

Date de convocation
27/02/2026

Procurations :

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme.

Date d'affichage
03/03/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt relais – La Banque Postale

Le Maire de la Commune rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 370 335 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer les subvention et le FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	370 335.00 €
Durée	3 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.470 % l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine

Délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes : 2 mois

Date de versement des fonds	Trois semaines après la date proposition et au plus tard le 13 mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	370.34 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

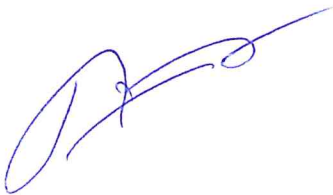
Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,
Didier AZNAR



Le Maire,
Gérald MISSOUR

